



Communiqué de presse

Saint-Denis, le mercredi 25 mai 2022

LES TAUX DES CRÉDITS À LA RÉUNION AU 1^{ER} TRIMESTRE 2022 AUX ENTREPRISES ET AUX PARTICULIERS

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) publie deux notes de conjoncture financière relatives au taux des crédits à La Réunion :

- **Taux des crédits aux entreprises au 1^{er} Trimestre 2022**
- **Taux des crédits aux particuliers au 1^{er} Trimestre 2022**

Des taux de crédits d'équipement et de trésorerie à la hausse

Le taux d'intérêt moyen pour les nouveaux crédits à l'équipement augmente de 16 points de base (pdb) par rapport à octobre 2021, pour s'établir à 1,71 % à janvier 2022. Ces crédits sont, pour la totalité, souscrits à taux fixe, pour une durée moyenne d'un peu près de 12 ans et d'un montant moyen de 133 000 euros.

Le taux moyen des nouveaux crédits de trésorerie échéancée s'accroît également de 41 pdb. Il s'élève à 1,84 % en janvier 2022 et retrouve les niveaux observés avant la crise sanitaire. Les deux tiers de ces crédits sont souscrits à taux fixe, pour une durée moyenne d'un peu plus de 3 ans et demi.

Le taux moyen de crédits à la consommation se redresse

Le taux moyen des prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation progresse de 28 pdb par rapport au 4^e trimestre 2021. Il s'établit à 3,54 % au 1^{er} trimestre 2022. La durée moyenne de ces prêts personnels est de 5 ans, pour un montant moyen de 18 600 euros.

À La Réunion, le taux moyen des nouveaux crédits à l'habitat reste stable en janvier 2022. Il s'élève à 1,13 % (1,11 % en octobre 2021). La durée moyenne de ce type de prêts s'élève à 21 ans pour un montant moyen d'emprunt de 157 000 euros.

Les publications sont téléchargeables sur le site :

www.iedom.fr/la-reunion/publications/publications-economiques-et-financieres/conjoncture-financiere/taux-des-credits-a-la-reunion/

Ces analyses sont basées sur les déclarations des établissements et sociétés financières ayant leur activité à La Réunion. Elles prennent en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre.

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Société immatriculée au RCS Paris, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : etudes-reunion@iedom-reunion.fr ou par tél. au 02 62 90 71 23



CONJONCTURE FINANCIÈRE

Taux des crédits
au premier trimestre 2022

NOUVEAUX CRÉDITS AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES

Crédits de trésorerie échéancée



1,84 %



Durée moyenne
de 3 ans et demi

Crédits à l'immobilier



1,27%

Crédits à l'équipement



1,71%

NOUVEAUX CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Crédits à l'habitat



1,13%



157 000 €
en moyenne

Crédits personnels et crédits à la consommation



3,54%



18 600 €
en moyenne